



# VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>39</b>
Membres en exercice .....	<b>39</b>
Membres présents .....	<b>33</b>
Membres excusé et représenté .....	<b>6</b>
Membres absent non représenté.....	<b>0</b>

La séance est ouverte à 20h18 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

Intervention de Mme YELLES-CHAOUCHE : hommage à M. Dominique ADENOT, Maire de Champigny-sur-Marne, décédé ce jeudi 05 avril 2018.

#### **APPROBATION DES PROCES VERBAUX**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux des 06 février et 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### **18/36. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2018 - Budget Général**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Reprend par anticipation les résultats 2017 Budget Général comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2017	7 687 435,46
Affectation obligatoire	3 793 298,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	200 000,00
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 694 137,47
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2017 -	-1 048 347,86
Déficit à reporter (ligne 001)	-1 048 347,86
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	2 744 950,14

#### **18/37. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2018 - Budget Annexe des Parkings**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Reprend par anticipation les résultats du Budget Annexe des Parkings 2018 comme suit :

1) RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	2 402 348,52
Affectation obligatoire	-
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	2 261 000,00
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	141 348,52
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	762 699,59
3) RESTES A REALISER	-

Mme YELLES-CHAUCHE quitte la séance à 22h15 et donne pouvoir à M. CUYAUBERE à la question 18/38

### 18/38. Exercice 2018 -Vote du Budget Primitif Budget Principal

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 6 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. HAGEGE, M. DEGRASSAT, Mme JACQUILLAT, Mme le RUYER), et 5 voix contre dont un pouvoir (Mme YELLES-CHAUCHE),

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2018 – Budget Principal.

**BUDGET PRIMITIF 2018**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**  
**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	397 200,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
70	PRODUITS DES SERVICES	5 191 048,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
73	IMPOTS ET TAXES	40 216 762,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 993 920,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 232 712,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 177 654,50	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
042	OPERATIONS D'ORDRE	100 000,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 694 137,47	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 013 433,97</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2018**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 138 943,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 935 680,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 513 808,37	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	14 336 596,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
66	CHARGES FINANCIERES	853 535,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	534 300,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
022	DEPENSES IMPREVUES	1 302 833,93	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	10 333 200,00	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 064 537,67	34 voix dont 6 pouvoirs	5 contre dont 1 pv	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 013 433,97</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2018**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES  
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
13	SUBVENTIONS	<b>2 923 050,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
16	EMPRUNTS ET DETTES	<b>4 500 000,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>20 000,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	<b>1 846 819,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	<b>3 993 298,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	<b>1 217,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>4 870,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
024	PRODUITS DE CESSIONS	<b>4 119 400,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	<b>15 000,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>10 333 200,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
040	OPERATIONS D'ORDRE	<b>1 064 537,67</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 821 391,67</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2018**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES  
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	<b>372 207,30</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	<b>1 282 737,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	<b>8 484 646,24</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
23	TRAVAUX	<b>14 347 272,37</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	<b>2 774 898,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	<b>1 400,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>4 870,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
020	DEPENSES IMPREVUES	<b>262 600,67</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	<b>142 412,23</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
040	OPERATIONS D'ORDRE	<b>100 000,00</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>1 048 347,86</b>	34 voix dont 6 pv	5 contre dont 1 pv	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 821 391,67</b>			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2018 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	28 821 391,67	28 821 391,67
FONCTIONNEMENT	64 013 433,97	64 013 433,97
<b>TOTAL</b>	<b>92 834 825,64</b>	<b>92 834 825,64</b>

**18/39. Exercice 2018 - Vote du Budget Primitif Budget Annexe des parkings**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2018 – Budget Annexe des parkings,

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE PARKINGS					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	240 500,00	unanimité		
002	RESULTAT REPORTE	141 348,52	unanimité		
	TOTAL GENERAL	381 848,52			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 275,71	unanimité		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 000,00	unanimité		
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	unanimité		
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	179 572,81	unanimité		
	TOTAL GENERAL	381 848,52			
BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE PARKINGS					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
VOTE PAR CHAPITRE					
CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
1068	RESERVES	2 261 000,00	unanimité		
040	OPERATIONS D'ORDRE	179 572,81	unanimité		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	762 699,59	unanimité		
	TOTAL GENERAL	3 203 272,40			
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS					
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
23	TRAVAUX	3 133 168,40	unanimité		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 104,00	unanimité		
020	DEPENSES IMPREVUES	69 000,00	unanimité		
	TOTAL GENERAL	3 203 272,40			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2018 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 203 272,40	3 203 272,40
FONCTIONNEMENT	381 848,52	381 848,52
<b>TOTAL</b>	<b>3 585 120,92</b>	<b>3 585 120,92</b>

#### 18/40. Exercice 2018 - Vote des taux des impositions directes locales

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. HAGEGE, M. DEGRASSAT, Mme JACQUILLAT, Mme le RUYER, Mme YELLES-CHAOUCHE), et 2 voix contre,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Habitation	23,79%	23,79%	23,79%
Foncier Bâti	19,72%	19,72%	19,72%
FNB	74,03%	74,03%	74,03%

Fixe le produit fiscal attendu pour l'exercice 2018 comme suit :

Taxes	Taux 2017	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases 2018	Taux 2018	Produit estimé	
		<i>Produit Estimé</i>						
Habitation	23,79		<b>1,000000</b>	23,79	76 300 000	23,79	18 151 770	
Foncier B	19,72	29 604 981		19,72	57 929 000	19,72	11 423 599	
FNB	74,03	29 604 981		74,03	40 000	74,03	29 612	
		<i>Produit taux constants</i>						
<b>PRODUIT FISCAL BUDGET 2018</b>								<b>29 604 981</b>

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	560 557
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	2 710
Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 657
Taxe foncier non bâti	294

### 18/41 Exercice 2018 - Compensations financières pour contraintes de service public allouées aux délégataires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2018 une contribution financière aux délégataires suivants :

		Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018
		Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
1	ESPACEO - DSP	881 630,00 €	1 581 000,00 €	1 790 000,00 €
2	Le Jardin des Lutins - DSP	531 000,00 €	370 000,00 €	343 514,00 €
2b	Mandarine - DSP			
3	DSP Moulin de Beauté	301 000,00 €	310 000,00 €	312 999,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 713 630,00 €</b>	<b>2 261 000,00 €</b>	<b>2 446 513,00 €</b>

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2018 – Chapitres 65.

### 18/42 Exercice 2018 - Subventions allouées en faveur du CCAS et de la Régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2018 aux établissements suivants :

- Centre Communal d'Action Sociale 856 000,00 €
- Scène Watteau/Pavillon Baltard 570 000,00 €

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2018 – Chapitre 65.

## 18/43 Exercice 2018 -Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2018 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018				
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS				
LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
AUTRES ASSOCIATIONS	66 910,00	unanimité		
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	174 988,00	unanimité		
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	3 200,00	unanimité		
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	497 574,00	unanimité		
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	245 306,00	unanimité		
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF	87 224,00	unanimité		
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	4 300,00	unanimité		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 079 502,00</b>	unanimité		

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2018 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

## 18/44. Exercice 2018 -Autorisation donnée à M. le Maire en matière d'emprunt

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. HAGEGE, M. DEGRASSAT, Mme JACQUILLAT, Mme le RUYER, Mme YELLES-CHAUCHE), et 2 abstentions,

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites, ci-après définies.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours de la dette du Budget Général, présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 27 061 286,44 €

\* 23 602 450,21 € d'encours de dette classée 1-A soit 87,22% répartis en 19 contrats

\* 3 458 836,23 € classés en 1-E soit 12,78 % réparti en 1 contrat

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2018 : 4 500 000 € maximum, dont :
- 100% de la dette classée en 1-A

La commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- en taux fixe simple
- en taux variable simple
- en échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- en échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- en taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

L'index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le Maire à souscrire un ou des produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire à hauteur de 4 500 000 € maximum.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 25 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

18/45. **Exercice 2018 - Transfert de l'encours de dette du Budget Annexe des Parkings arrêté au 1er mars 2017 au Budget Principal suite à la mise en délégation du stationnement sur voirie et en ouvrages**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le transfert des 3 emprunts pour leur capital restant dû au 1<sup>er</sup> mars 2017 sur le budget général de la ville :

Numérotation GPS	Numérotation ville	CAPITAL TRANSFERE
5000	5008	1 661 613.04 €
5003	5009	100 000.16 €
5004	5010	3 466 312.50 €

La dépense en capital et en intérêts a été inscrite et réalisée au budget général de la ville à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 compte 1641 et 66111.

Mme LIEVYN quitte la séance à 22h41 et donne pouvoir à M. LE DERFF à la question 18/46

**18/46. Garantie communale de principe à hauteur de 100 % en faveur de Nogent Habitat OPH - pour la réalisation d'emprunts d'un montant de 1 099 000 € destinés à l'opération de construction de 25 logements locatifs - PLUS - PLAI - sis 35, 35 bis rue Hoche à Nogent sur Marne et versement d'une subvention d'équipement au titre de la surcharge foncière de 187 737 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 4 lignes de prêts d'un montant total de 1 099 000 € à souscrire par Nogent Habitat – OPH, Emprunteur, sis 9 route de Choisy 94000 Créteil, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 25 logements situés au 35/35 bis rue Hoche à Nogent sur Marne

Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes

Caractéristique	Prêt PLUS	
		Foncier
Montant	58 999 €	629 878 €
Commission d'instruction	-	-
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,35%	1,05%
TEG	1,35%	1,05%
<u>Phase de préfinancement</u>		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A +0,6%	Livret A +0,3%
Règlement des intérêts	En fin de préfinancement	En fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement</u>		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	+0,6%	+0,3%
Taux d'intérêt	Livret A +0,6%	Livret A +0,3%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%

Caractéristique	Prêt PLAI	
	-	Foncier
Montant	35 125 €	374 998 €
Commission d'instruction	-	-
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	1,05%
TEG	0,55%	1,05%
<u>Phase de préfinancement</u>		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A -0,2%	Livret A +0,3%
Règlement des intérêts	En fin de préfinancement	En fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement</u>		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	+0,3%
Taux d'intérêt	Livret A -0,2%	Livret A +0,3%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Nogent Habitat – OPH, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Nogent Habitat – OPH, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Précise que si la durée de préfinancement retenue par Nogent Habitat – OPH, l'Emprunteur, est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci, et, si la durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation, sauf si Nogent Habitat – OPH, l'Emprunteur, opte pour le paiement des intérêts de la période.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 5 qui seront versés au contingent communal de logements.

Fixe le montant de la subvention d'équipement au titre de la surcharge foncière à 187 737 € pour l'opération de construction de 25 logements locatifs,

Le nombre de logements réservés au titre de l'aide financière au titre de la surcharge foncière est fixé à 4 qui seront versés au contingent communal de logements.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans, à compter de l'exercice constatant le versement de ladite subvention.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt et de subventionnement fixant les obligations du garanti et du garant.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

**18/47 Garantie communale de principe à hauteur de 100 % en faveur de Valophis Habitat OPH du Val de Marne - pour la réalisation d'emprunts d'un montant de 4 428 869,26 € destinés à l'opération de construction de 32 logements locatifs - PLUS - PLA1 - sis 123 Boulevard de Strasbourg à Nogent sur Marne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 4 lignes de prêts d'un montant total de 4 428 869,26 € à souscrire par Valophis Habitat – OPH, du Val de Marne, Emprunteur, sis 9 route de Choisy 94000 Créteil, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 32 logements situés 123, Boulevard de Strasbourg à Nogent sur Marne

Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes

Caractéristique	Prêt PLUS	
	-	Foncier
Montant	1 878 592,23 €	322 561,89 €
Commission d'instruction	-	-
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,35%	1,05%
TEG	1,35%	1,05%
<u>Phase de préfinancement</u>		
Durée du préfinancement	21 mois	21 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A +0,6%	Livret A +0,3%
Règlement des intérêts	En fin de préfinancement	En fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement</u>		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	+0,6%	+0,3%
Taux d'intérêt	Livret A +0,6%	Livret A +0,3%
Amortissement	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%

Caractéristique	Prêt PLAI	
	-	Foncier
Montant	2 034 020,63 €	193 694,51 €
Commission d'instruction	-	-
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	1,05%
TEG	0,55%	1,05%
<u>Phase de préfinancement</u>		
Durée du préfinancement	21 mois	21 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A -0,2%	Livret A +0,3%
Règlement des intérêts	En fin de préfinancement	En fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement</u>		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	+0,3%
Taux d'intérêt	Livret A -0,2%	Livret A +0,3%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Précise que si la durée de préfinancement retenue par Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'Emprunteur, est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci, et, si la durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation, sauf si Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'Emprunteur, opte pour le paiement des intérêts de la période.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 6 qui seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

#### **18/48. Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique**

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. HAGEGE, M. DEGRASSAT, Mme JACQUILLAT, Mme le RUYER, Mme YELLES-CHAOUICHE), et 2 abstentions,

Décide d'attribuer du 15 avril au 15 octobre 2018 une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les mêmes modalités que le dispositif 2016-2017 approuvé par la délibération n° 15/214 du 16 décembre 2015.

Précise que cette aide financière sera attribuée par la Ville selon les conditions précisées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement – ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux dans la limite de 5 000 €.

Fixe un montant global d'aide de 10 000 €, correspondant environ au subventionnement de 2 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

#### **18/49 Attribution d'une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique**

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. HAGEGE, M. DEGRASSAT, Mme JACQUILLAT, Mme le RUYER, Mme YELLES-CHAOUICHE), et 2 abstentions,

Décide d'attribuer du 15 avril au 15 octobre 2018 une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur habitation, selon les mêmes modalités que le dispositif 2016-2017 approuvé par la délibération n° 15/215 du 16 décembre 2015.

Précise que cette aide financière sera attribuée par la Ville selon les conditions précisées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux particuliers de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement – ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux dans la limite de 1 500 €.

Fixe un montant global d'aide de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 13 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

## 18/50. **Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'AFUL du pôle RER A**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux désignations des délégués, titulaire et suppléant du Conseil municipal au sein de l'association foncière urbaine libre qui sera amenée à gérer l'ensemble immobilier « Cité d'affaires – Nogent Baltard » :

### **Sont candidats :**

- Titulaire : M. DAVID
- Suppléant : Mme MARTINEAU

### **Ont obtenu :**

- Titulaire : 39 Voix
- Suppléant : 39 Voix

Sont désignés en qualité de délégués, titulaire et suppléant du Conseil municipal au sein de l'association foncière urbaine libre qui sera amenée à gérer l'ensemble immobilier « Cité d'affaires – Nogent Baltard »

- Délégué titulaire : M. DAVID
- Délégué suppléant : Mme MARTINEAU

## 18/51. **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- Un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, à raison de 22h50 par semaine,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

## 18/52 **Création d'une vacation pour la clôture de l'exposition "La caricature raconte l'histoire de France"**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de recourir à la participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la clôture de l'exposition temporaire intitulée « La caricature raconte l'histoire de France » le 19 mai 2018 au Musée.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 500 euros brut pour la conférence de clôture de l'exposition. Les frais de déplacement afférant à cette vacation sont prévus au budget.

Décide d'inscrire l'ensemble des dépenses au budget de l'exercice en cours.

### 18/53. Création de vacances "Points Ecoles" pour la Police Municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de recourir à la participation de vacataires pour assurer la sécurité des points écoles aux heures d'entrées et sorties des enfants des écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées, de Nogent-sur-Marne,

Décide de fixer la durée de la vacation à 45 minutes, soit 30 minutes de présence devant l'école et 15 minutes destinées à la prise de fonction des agents.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée à ces intervenants à 20 euros bruts de l'heure.

### 18/54 Modification des tarifs d'inscriptions au Centre Nogentais d'Initiation Sportive et de son règlement intérieur

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Abroge les tarifs des stages SMS approuvés par délibération n°15/15 du 10 février 2015 et les tarifs du CNIS ainsi que le règlement intérieur actuel, approuvés par délibération n°15/123 du 7 juillet 2015.

Approuve le règlement intérieur ci-annexé du **Centre Nogentais d'Initiation Sportive**

Approuve les nouveaux tarifs d'inscription au CNIS comme suit :

CNIS formule **multisports** à l'année de mi-septembre à début juillet et hors vacances scolaires (enfant – ados – adultes)

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs Durée : séances de 55'mn à 2h	Aide possible Du CCAS
A	< à 167	55 €	60 €	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	55 €	60 €	
C	De 259.01 à 442	55 €	60 €	
D	De 442.01 à 656	110 €	120 €	
E	De 656.01 à 1006	110 €	120 €	-
F	1006.01 à 1500	165 €	180 €	-
G	1500.01 et plus	165 €	180 €	-
	Non nogentais	250 €	270 €	-

CNIS formule **sport santé** à l'année de mi-septembre à début juillet et hors vacances scolaires (Séniors – à partir de 60 ans)

DUREE	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs Séniors Imposables	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs Séniors Non Imposable	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs Non Nogentais
1H	60 €	65 €	25 €	25 €	98 €	98 €
2H	120 €	130 €	50 €	50 €	195 €	195 €

CNIS formule **Tickets Sports** les week-ends avec de nouvelles durées et nouvelle formule le soir en semaine de mai à octobre (Enfants à partir de 10 ans– Adultes – Séniors)

DUREE	Lieux	Activités nautiques Kayak – Paddle et activité Golf	Tarifs actuels	Tarifs Nogentais	Tarifs Non nogentais
1H	Chenal pédagogique	Découverte de l'activité le long de la berge	néant	10 €	15 €
1H30	Randonnée sur le Fleuve / Marne	-tour des îles : Loups, Beauté, Moulin -tour du canal Polengis -tour de l'île Fanac	néant	15 €	25 €
2H00	Randonnée sur le Fleuve / Marne	-île de Beauté, canal Polengis, île Fanac	15 €	20 €	30 €
	Golf du Tremblay	Pitch and Put et practice		20 €	30 €

CNIS formule **Stages Municipaux Sportifs** (stage multisports de 5 jours pendant les vacances scolaires) et nouvelle formule Stage Nautique (ex : Paddle – Kayak).

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Tarifs actuels	Tarifs : stage multisports Durée : 25 h 9h-12h et 13h30-15h30	Tarifs : stage nautique Durée : 10 h 14h00-16h00	Aide possible Du CCAS
A	< à 167	32 €	40 €	40 €	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	32 €	40 €	40 €	
C	De 259.01 à 442	32 €	40 €	40 €	
D	De 442.01 à 656	42 €	50 €	50 €	
E	De 656.01 à 1006	42 €	50 €	50 €	-
F	1006.01 à 1500	53 €	60 €	60 €	-
G	1500.01 et plus	53 €	60 €	60 €	-
	Non nogentais	78 €	100 €	100 €	-

Et impute les recettes à la section de fonctionnement du budget du service Vie associative, sports et Citoyenneté au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire

### 18/55 **Modification de la grille tarifaire du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique Francis Poulenc pour la rentrée 2018/2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les tarifs d'inscription comme suit :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
	Tranches A à D Quotient jusqu'à 656€	Tranches E Quotient de 656,10€ à 1006€	Tranche F Quotient de 1006,10€ à 1500€	Tranche G Quotient >1500€		
<b>Cycle instrument</b>	303 €	368 €	389 €	432 €	432 €	626 €
<b>2ièm instrument</b>	210 €	255 €	270 €	301 €	301 €	418 €
<b>Pratique collective Seule</b> - Formation musicale - Chorale - Atelier jazz, Impro, Ensembles - atelier composition musicale - atelier Culture Chorégraphique - Option musique au baccalauréat - Atelier Tango	147 €	178 €	190 €	210 €	210 €	210 €
	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
	Tranches A à D Quotient jusqu'à 656€	Tranches E Quotient de 656,10€ à 1006€	Tranche F Quotient de 1006,10€ à 1500€	Tranche G Quotient >1500€		
<b>Formation musicale+ une pratique collective</b>	235 €	285 €	302 €	336 €	336 €	484 €
<b>Jardin musical 1 et 2</b>	144 €	175 €	185€	206€		288€
<b>Eveil Artistique</b>	154 €	187 €	198 €	220 €		308 €
<b>Initiation Artistique</b>	227 €	276 €	291 €	324 €		463 €
<b>Théâtre</b>	228 €	277 €	293 €	326 €	326 €	465 €
<b>Danse</b>	228 €	277 €	293 €	326 €	326 €	465 €
<b>Aide au développement de la pratique amateur extérieure et accompagnement de projets artistiques</b>	100 €	122 €	128 €	143 €	143 €	143 €
<b>Hors Coursus</b>	600 €				650 €	650 €

Le tarif enfants concerne les mineurs et les étudiants de moins de 26 ans.

Un tarif pour les fratries sera appliqué en cas de plusieurs inscriptions au sein d'une même famille : moins 15% pour le second inscrit, moins 25% pour le troisième et suivant inscrit.

Fixe les tarifs de location d'instruments pour une durée de dix mois comme suit :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS	CAUTION
	Tranches A à D Quotient jusqu'à 656€	Tranches E Quotient de 656,10€ à 1006€	Tranche F Quotient de 1006,10€ à 1500€	Tranche G Quotient >1500€			
Alto	88 €	108 €	113 €	129 €	129 €	180 €	800 €
Basson	144 €	175 €	185 €	206 €	206 €	299 €	2 000 €
Clarinettes	108 €	129 €	139 €	154 €	154 €	221 €	800 €
Contrebasse	124 €	154 €	165 €	180 €	180 €	252 €	1 500 €
Cor	144 €	175 €	185 €	206 €	206 €	299 €	2 000 €
Flûte	72 €	88 €	93 €	103 €	103 €	149 €	390 €
Trombone	88 €	108 €	113 €	129 €	129 €	180 €	800 €
Violons	72 €	88 €	93 €	103 €	103 €	149 €	500 €
Violoncelles	108 €	129 €	139 €	154 €	154 €	221 €	800 €

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget communal, sous les rubriques correspondantes

#### 18/56. **Modification du règlement intérieur du Conservatoire Municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2018/2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le nouveau règlement intérieur du Conservatoire.

#### 18/57. **Fixation des tarifs des emplacements réservés aux stands de restauration - Evènements organisés par la Commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer les tarifs pour la mise à disposition d'emplacements destinés à l'accueil de stands de restauration lors des manifestations organisées par la commune, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, comme suit :

#### **Prix à la journée :**

- espace jusqu'à 4 mètres linéaires : **20 €**
- espace de plus de 4m et de moins de 6m linéaires: **30 €**
- espace de plus de 6m et de moins de 8m linéaires: **40 €**

Décide que les commerçants proposant une animation gratuite au profit du public en rapport avec le thème de la manifestation bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le tarif journalier fixé à l'article 1<sup>er</sup>.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget en cours, chapitre 70 - fonction 30 - nature 7062.

18/58. **Approbation de la convention de partenariat entre l'UCN (Union des Commerçants de Nogent) et la Commune de Nogent-sur-Marne pour l'organisation de la Braderie des 2 et 3 juin 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le prix de l'emplacement à 30 € le mètre linéaire pour les exposants commerçants non nogentais.

Approuve la convention de partenariat avec l'Union des Commerçants de Nogent pour l'organisation de la Braderie des Commerçants les 2 et 3 juin 2017.

Approuve le règlement intérieur de la braderie des commerçants de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Les recettes seront inscrites au budget en cours, chapitre 70 – fonction 30 – nature 7062.

18/59. **Candidature des villes de Villiers-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne au Programme de Financement Européen AIU (Actions Innovatrices Urbaines) pour une maîtrise et une amélioration de la qualité de l'air**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de soutenir la candidature des villes de Villiers-sur-Marne et Nogent-sur-Marne au Programme de Financement Européen « Actions Innovatrices Urbaines », sur le thème de la « Qualité de l'Air ».

18/60 **Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

<b>ACTIONS EN JUSTICE</b>
---------------------------

- **DÉSIGNATION du cabinet d'avocats TOCQUEVILLE** sis 22 rue de Tocqueville à Paris (75017) pour représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre de recours engagés contre un permis de construire et un permis modificatif, le montant des honoraires étant fixé à 3 000 € HT.(n°18-94 du 13 février 2018)
- **DÉSIGNATION du cabinet d'avocats TOCQUEVILLE** sis 22 rue de Tocqueville à Paris (75017) pour représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'un recours en annulation de permis de construire, le montant des honoraires étant fixé à 3 000 € HT. (n°18-95 du 13 février 2018)
- **DÉSIGNATION de Me Dominique Mathonnet** avocat exerçant au 174 Grande rue Charles de Gaulle pour représenter la Commune devant de Tribunal pour Enfants, dans le cadre d'une procédure engagée à l'encontre d'un mineur, auteur de dégradations volontaires contre un véhicule de la Police municipale, le montant des honoraires étant fixé à 700 € TTC. (n°18-103 du 14 février 2018)

## ACQUISITION PAR PRÉEMPTION

- **ACQUISITION par voie de préemption** auprès de la société VALM'IMMO du bail commercial situé en RDC de l'immeuble sis 44 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, au prix de 20 000 €. (n°18-118 du 28 février 2018)

## COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ de deux ans avec la société TOTAL** sise 24 cours Michelet à Puteaux (92800) portant sur la souscription de 3 abonnements pour des cartes de péage, de parkings et de services associés - pour les déplacements du maire – pour un montant maximum de 1 000 € HT. (n°18-54 du 23 janvier 2018)
- **CONTRAT avec la société EUROTHEMIX** sise 10 rue des Campanules à Lognes (77185) pour une prestation de montage d'une machine de musculation (banc développé-couché), le coût de cette prestation étant de 168 € TTC. (n°18-55 du 29 janvier 2018)
- **ACHAT** de formulaires administratifs pour le service urbanisme auprès de la **société BERGER – LEVRAULT** sise 525 rue André Ampère à Champigneulle (54250) au prix de 522,91 € TTC. (n°18-56 du 29 janvier 2018)
- **ACHAT auprès de la société BOESNER** sise 40 avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne (94500) de divers matériels destinés aux stages et ateliers artistiques organisés au Musée, pour un montant de 240,95 € TTC. (n°18-57 du 29 janvier 2018)
- **ACHAT auprès de la société MEGASOUND** sise 7 avenue du 1<sup>er</sup> mai à Palaiseau (91120) d'une sono portable, de micros et djembés pour les activités musicales des clubs de loisirs-découvertes élémentaires Guy Moquet et Paul Bert au prix de 587,96€ TTC. (n°18-58 du 29 janvier 2018)
- **ACHAT auprès de la SNCF** de 36 billets de train aller/retour Paris – Vallorbe pour un montant de 2 960 € aux fins d'organisation du séjour pédagogique, proposé par l'école élémentaire Val de Beauté du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018. (n°18-62 du 30 janvier 2018)
- **CONTRAT avec la Sarl ANZN** sise 20 avenue de Vorges à Vincennes (94300) pour une prestation de la fanfare acoustique Živeli Orkestar à l'occasion du Carnaval de Printemps organisé le 17 mars 2018, le prix de cette prestation étant de 2 000 € TTC. (n°18-63 du 30 janvier 2018)
- **CONVENTION avec la Scène Watteau** portant sur l'accueil des enfants du club de loisirs-découvertes élémentaire Vinci, le 14 février 2018, pour une représentation du spectacle *Un matin*, moyennant le paiement d'une somme de 20 €. (n°18-64 du 30 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'atelier LUTET-TOTI** situé 27-31 avenue du Port au Fouarre à Saint Maur des Fossés (94100) pour la restauration d'une peinture à l'huile de Ferdinand Gueldry, intitulée « *Match annuel entre la Société nautique de la Marne et le Rowing-Club de Paris* », le prix de cette prestation étant de 1 624 € TTC. (n°18-65 du 30 janvier 2018)
- **MARCHÉ** de prestations de réparations des véhicules de la Commune, d'une durée de 3 mois, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataires	Montant max. annuel de commandes
Lot 1 : réparations mécaniques des véhicules de marque Renault	<b>HOËL</b> 127 avenue Pierre Brossolette au Perreux-sur-Marne (94170)	1 000 € HT
Lot 2 : réparations mécaniques des véhicules de marque Peugeot et Citroën	<b>CITROEN SAGA</b> 44-46 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne (94170)	1 000 € HT
Lot 3 : réparations mécaniques des véhicules de marque Piaggio et Goupil	<b>SAS GUILLAUME</b> 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410)	1 000 € HT
Lot 4 : carrosseries toutes marques de véhicule	<b>CARROSSERIE ALFORT</b> 37 rue du 14 juillet à Alfortville (94140)	3 000 € HT
Lot 5 : prestations liées au système GNV pour les véhicules roulant au gaz	<b>WEB GPL SERVICE</b> 145 avenue de la Division Leclerc à Drancy (93700)	3 000 € HT

(n°18-66 du 31 janvier 2018)

- **ACHAT auprès de la société Sonovente.com** sise 7 avenue du 1<sup>er</sup> mai à Palaiseau (91120) de matériels divers (câbles, étui de transport pour clavier) destinés au Conservatoire pour un montant de 335,60 € TTC. (n°18-67 du 31 janvier 2018)
- **ACHAT** de deux lampadaires destinés au Secrétariat des Elus **auprès de l'UGAP** pour un montant de 363,60 € TTC. (n°18-69 du 31 janvier 2018)
- **RETRAIT de la décision n°18-69** et **ACHAT** auprès de **l'UGAP** de deux lampadaires pour le secrétariat des Elus au prix de 367,20 € TTC. (n°18-116 du 27 février 2018) :
- **CONTRAT avec la société SHERWOOD PARC** sise chemin des rouliers à Viarmes (95270) pour l'accueil de 35 enfants du club de loisirs-découvertes Victor Hugo le 27 juin 2018, moyennant un prix de 416,50 € TTC. (n°18-70 du 31 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'INFA** situé 5/9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne (94130) pour la préparation d'un agent du service Enfance au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, le prix de cette action étant de 2 134 €. (n°18-71 du 31 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme DAWAN** situé 32 boulevard Gâche à Nantes (44200) pour une action de formation intitulée « wordpress webmasters » destinée à un agent du service Communication, le prix de cette prestation étant de 1128 €. (n°18-72 du 1<sup>er</sup> février 2018)
- **ACHAT** de 170 rosettes argent, vermeil, or et grand or à remettre aux Nogentais médaillés du travail le 12 mars 2018, auprès de **ARTHUS BERTRAND SAS** sise 40 rue de la Fromenterie à Palaiseau (91120), au prix de 782,04 € TTC. (n°18-73 du 1<sup>er</sup> février 2018)
- **CONTRAT avec l'association musicale et artistique SUD JAZZ PRODUCTIONS** domiciliée 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet en Roussillon (66140) pour l'animation musicale « *Tribute to Tina Turner : what's love* » lors de la Fête de la Musique, le prix de cette prestation d'1h30 étant de 3 191,19 € TTC. (n°18-74 du 1<sup>er</sup> février 2018)
- **CONTRAT avec la société QUALIA CONSEILS** sise 23 avenue de Poumeyrol à Caluire et Cuire (69300) pour l'animation d'une conférence à la bibliothèque intitulée « *l'intelligence émotionnelle, au cœur du bien-être et de la santé de chacun* », le 7 avril 2018, le montant de cette prestation étant de 500 € TTC. (n°18-75 du 1<sup>er</sup> février 2018)
- **MARCHÉ de fourniture de produits pour la voirie communale** arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataires	Montant max. annuel de commandes
Lot 1 : produits d'entretien et de nettoyage des voiries	<b>HAUTE PERFORMANCE CHIMIE</b> ZAC des Epalits à Saint Romain le Puy (42610)	14 000 € HT
Lot 2 produits et matériaux de déneigement	<b>QUADRIMEX SELS</b> 772 chemin du Mitan à Cavaillon (84300)	15 000 € HT

(n°18-78 du 5 février 2018)

- **MARCHÉ avec la société LACTALIS Nutrition Diététique** sise Parc d'activités – secteur Est à Torcé (35370) pour la fourniture de lait infantile destiné à la crèche Arc en Ciel, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 1 000 € TTC. (n°18-79 du 5 février 2018)
- **ACHAT** de 6 marchepieds et de 20 gobelets destinés au club de loisirs-découvertes maternel Fontenay auprès de la société **IKEA** pour un montant de 63,74 € TTC. (n°18-80 du 5 février 2018)
- **ACHAT** de 750 cartouches « voie publique » calibre 9 mm auprès de **l'Armurerie LAVAUX** domiciliée ZA Champ le roi à Neufchâteau (88300) pour un montant de 326,38 € TTC. (n°18-81 du 6 février 2018)
- **ACHAT** de carton plume destiné aux services techniques et de crayons gomme perfection pour les Affaires générales auprès de la **société BOESNER** sise 40 avenue du général de Gaulle à Champigny/Marne pour un montant global de 222,55 € TTC. (n°18-82 du 6 février 2018)
- **MARCHÉ de fourniture de produits, matériels et machines de nettoyage** arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataire	Montant max. annuel de commandes
Lot 1 : produits d'entretien	<b>HERSAND DELAISY KARGO</b> 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95200)	17 000 € HT
Lot 2 produits jetables d'hygiène et petits matériels d'entretien	<b>HERSAND DELAISY KARGO</b> 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95200)	18 000 € HT
Lot 3 : ouate, distributeurs et savon-mains	<b>PLG ALLODICS</b> 29 avenue des morillons à Garges-lès-Gonesse (95144)	36 000 € HT
Lot 4 : sacs poubelles et housses de conteneurs	<b>HERSAND DELAISY KARGO</b> 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95200)	15 000 € HT
Lot 5 : sacs de ramassage des déjections canines	<b>SEPRA</b> rue des comtes du Forez à La Bénisson Dieu (42720)	20 000 € HT

(n°18-83 du 6 février 2018)

- **CONVENTION avec l'auto-entreprise Anne-Marie Blessig** domiciliée 36 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'organisation du stage « *réussir son 3<sup>ème</sup> trimestre et se préparer au baccalauréat* » composé de 5 modules d'une demi-journée chacun, destiné à 10 jeunes lycéens inscrits au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le prix de cette prestation étant de 500 € TTC. (n°18-84 du 8 février 2018)

- **ORGANISATION** de sorties destinées aux jeunes inscrits à l'Espace lycéens pendant les vacances d'hiver :
  - **contrat avec la société BATTLE NOGENT** domiciliée square Tino Rossi à Nogent-sur-Marne portant sur l'accueil de 10 jeunes accompagnés de 2 animateurs, le 23 février 2018, pour 2 parties de bowling, le prix de cette prestation étant de 126 € TTC.
  - **contrat avec la société VIRTUAL ROOM** sise 20 rue Saint Nicolas à Paris (75012) portant sur l'accueil de 7 jeunes accompagnés d'un animateur pour deux sessions de jeux à l'Escape Game, le 19 février 2018, le prix de cette prestation étant de 200 € TTC.  
(n°18-85 du 8 février 2018)
  
- **ORGANISATION** de sorties destinées aux jeunes inscrits à l'Espace collégiens pendant les vacances d'hiver :
  - **contrat avec BUBBLE SOCCER ARENA – BUBBLE SPORT** sise 5 rue de la Pompadour à Boissy Saint Léger (94470) pour l'organisation d'une séance de bubble-foot destinée à 12 jeunes accompagnés de deux animateurs, le prix de cette prestation étant de 216 € TTC .
  - **contrat avec le parc KOEZIO** sis 5-7 allée du trait d'union à Lieusaint (77127) pour l'accueil d'un groupe de 12 jeunes accompagnés de 2 animateurs, le 26 février 2018, le prix e cette prestation étant de 195 € TTC.
  - **contrat avec RECREA JUMP SAS** sise à Roissy en Brie (77680) pour l'accueil de 12 jeunes accompagnés de deux animateurs, le prix de cette prestation étant de 114 € TTC.  
(n°18-86 du 8 février 2018)
  
- **ACHAT** de matériels et denrées alimentaires auprès de l'enseigne **AUCHAN**, pour un montant de 70 € en vue de l'organisation des soirées « bowling-pizza » et « karaoke-hamburger » les 23 février et 1<sup>er</sup> mars 2018, par le Pôle Jeunesse.  
(n°18-87 du 8 février 2018)
  
- **CONTRAT avec l'association musicale et artistique SUD JAZZ PRODUCTIONS** domiciliée 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet en Roussillon (66140) pour une animation musicale par l'orchestre Jet 7 Live, le 13 juillet 2018 à l'occasion de la Fête Nationale, le prix de cette prestation étant de 5 027,81 € TTC. (n°18-88 du 9 février 2018)
  
- **CONTRAT avec la société GEEK FACTORY** sise 4 place Leclerc à Nogent-sur-Marne pour une animation « jeux de société » destinée aux enfants des clubs de loisirs-découvertes, le 28 février 2018, cette prestation étant réalisée à titre gratuit.  
(n°18-90 du 12 février 2018)
  
- **MARCHÉ** de deux ans avec les **Laboratoires RIVADIS** sis 25 impasse du Petit Rose à Louzy (79100) pour la fourniture de gel doux lavant pour bébés destiné aux crèches municipales, le montant maximum de commandes étant fixé à 1 300 € TTC.  
(n°18-91 du 12 février 2018)
  
- **CONTRAT avec le Greta** sis 41 grande allée du 12 février 1934 à Noisiel (77186) pour une formation intitulée « formateur Sauveteur Secouriste du Travail » destinée à un agent de la Direction des Ressources Humaines, le prix de cette prestation étant de 1 456 € TTC. (n°18-92 du 12 février 2018)
  
- **CONVENTION avec le Centre Kapla** situé 27 rue de Montreuil à Paris (75011) pour une animation kapla destinée aux enfants des centres de loisirs-découvertes (50 enfants) le 2 mars 2018, le coût de cette prestation étant de 570 € TTC.  
(n°18-93 du 12 février 2018)

- **CONTRAT avec l'association Par'les signes** domiciliée 8 rue du général Renault à Paris (75011) pour une action de formation intitulée « bébés signeurs » destinée à 11 agents affectés à la crèche La Farandole, le prix de cette prestation étant de 980 € TTC. (n°18-97 du 13 février 2018)
- **CONVENTION avec l'association Le Prix des Incorruptibles** domiciliée 6 rue Henri Duchêne à Paris (75015) pour l'organisation d'une rencontre entre l'auteure Jo Hoestland et le public scolaire, le 6 avril 2018, à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 268 € TTC. (n°18-98 du 13 février 2018)
- **CONTRAT avec la société REVES D'ENFANTS** domiciliée 800 route de la Libération à Arbonne la Forêt (77630) pour la location de deux mascottes (lapin et poussin) destinées à une animation dans le cadre de la Chasse aux Œufs, au prix de 480 € TTC. (n°18-99 du 13 février 2018)
- **CONTRAT avec l'association Arts Liés** domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication de cocottes en papier, le 31 mars 2018, dans le cadre de la manifestation Arts en Famille, le prix de cette animation étant de 550 €. (n°18-100 du 13 février 2018)
- **ACHAT** d'un repose-doigts pour violon auprès de la société **ALIENOR LUTHERIE** sise 4 rue de Madrid à Paris (75008), au prix de 35,25 € TTC. (n°18-101 du 14 février 2018)
- **ACHAT** de petits matériels (piles, câbles HDMI...) pour les besoins du Conservatoire auprès de l'enseigne **BRICORAMA** 8 boulevard de Strasbourg à Nogent, pour un montant de 67,37 € HT. (n°18-102 du 14 février 2018)
- **AVENANT** au contrat passé avec l'auteure Marie Sellier actant le report de la rencontre prévue avec le public scolaire à la bibliothèque le 9 février 2018 - et annulée en raison des conditions climatiques – au 23 mars 2018. (n°18-104 du 14 février 2018)
- **CONTRAT avec M. Fabrice Goubin**, formateur en audionumérique, pour une action de formation destinée à 8 agents du Conservatoire sur « les aspects pédagogiques des applications musicales sur tablettes tactiles et smartphones », le prix de cette prestation étant de 1 260 € (n°18-106 du 15 février 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme Groupe territorial** pour l'accueil d'un agent du service Marchés – Achats au 5<sup>ème</sup> Forum des acheteurs publics organisé le 22 mars 2018, le prix de cette prestation étant de 708 € TTC. (n°18-107 du 15 février 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme EPE** domicilié 5 impasse bon secours à Paris (75011) pour une action de formation destinée à un agent de la crèche La Farandole, intitulée « la fonction d'accueillant au sein des lieux d'accueils enfants/parents », le prix de cette prestation étant de 760 € TTC. (n°18-108 du 15 février 2018)
- **CONTRAT avec l'association Pile-Poil et Compagnie** domiciliée 5-7 rue de l'Alma à Asnières/Seine (92600) pour une présentation du spectacle « l'or bleu voit rouge », le 3 avril 2018 à la Scène Watteau, dans le cadre du Festival de Développement Durable, le prix de cette prestation étant de 1 614,15 € TTC. (n°18-109 du 16 février 2018)
- **MARCHÉ avec la société GLUTTON** sise zoning d'Anton rue de l'Île Dossai 9– 5300 Andenne (Belgique) pour la fourniture de pièces détachées pour l'aspirateur de rue de marque Glutton, au prix de 710,34 € TTC. (n°18-111 du 16 février 2018)
- **ACHAT** auprès de la **société INTECH** sise 6-30 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94126) de papiers jet d'encre destiné aux services techniques, pour un montant de 133,20 € TTC. (n°18-112 du 19 février 2018)

- **ACHAT** d'un four à micro-ondes de marque Panasonic destiné à l'école maternelle Val de Beauté auprès de la **société DÉPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à Champigny/Marne (94500), au prix de 112 € TTC. (n°18-113 du 22 février 2018)
- **CONTRAT avec association Cordyline** domiciliée 28 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt (92100) pour une représentation à la bibliothèque du spectacle destiné aux enfants de 1 à 3 ans « *Bloop, billes... et pop* » le 7 avril 2018, le prix de cette prestation étant de 510 € TTC. (n°18-115 du 26 février 2018)
- **MARCHÉ avec la société RICOH France** pour la location-maintenance de deux photocopieurs installés au service Reprographie moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de 3 882 € TTC; le coût de la maintenance étant déterminé selon un coût-copie fixé à 0,0064 € HT (noir et blanc) et à 0,045 € HT (couleur). (n°18-117 du 27 février 2018)
- **CONTRAT avec la société BERGER-LEVRAULT** sise 64 rue Jean Rostand à Labège (31670) pour des prestations d'assistance et de maintenance du progiciel Post Office Intranet servant à la gestion du courrier, le coût annuel étant fixé à 3 200,58 € TTC. (n°18-120 du 28 février 2018)
- **ACHAT** d'une caméra et d'un boîtier de marque Brinno auprès de la **SAS MISS NUMERIQUE** sise 40 rue du général Leclerc à Jarville la Malgrange (54140) au prix de 246,40 € TTC. (n°18-121 du 28 février 2018)
- **CONTRAT avec l'association Archisucré** domiciliée à Nogent 31 rue des Viselets pour l'animation d'un atelier de fabrication de masques le 17 mars 2018, dans le cadre de la manifestation Arts en Famille, le montant de cette prestation étant de 140 €. (n°18-123 du 5 mars 2018)
- **CONTRAT avec la société Sandrine GAYET** domiciliée 45 rue de Coulmiers à Nogent pour l'animation d'un atelier de création de masques sur le thème du printemps, le 17 mars 2018, dans le cadre de la manifestation Arts en Famille, le montant de cette prestation étant de 600 €. (n°18-124 du 5 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme PUMAS** pour une action de formation « utilisation du tonfa » pour les agents de la Police Municipale, le prix de cette prestation étant de 2 970 € TTC. (n°18-125 du 5 mars 2018)
- **CONTRAT avec le CERPE** domicilié 52 rue Charles Tillon à Aubervilliers (93300) pour l'organisation d'une journée pédagogique pour les agents des crèches, le 14 mars 2018, au prix de 1 836 € TTC. (n°18-126 du 5 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la SNTPP** sise 2 rue de la Corneille à Fontenay-sous-Bois (94120) pour la réalisation du raccordement du Stadium Christian Maudry aux réseaux d'assainissement, le montant des travaux étant fixé à 27 814,79 € TTC. (n°18-127 du 5 mars 2018)
- **CONVENTION avec la SAS CAMELS D'ISIGNY** sise ZA Ispôle à Isigny-sur-Mer (14230) relative à l'organisation d'une visite de l'usine pour 12 jeunes participant au mini-séjour organisé en Normandie du 23 au 27 avril 2018, au prix de 63,80 € TTC. (n°18-128 du 5 mars 2018)
- **CONVENTION avec l'association Eolia Normandie** domiciliée à Colleville-sur-Mer (14710) pour l'organisation d'une activité « char à voile » pour les 12 jeunes participant au mini-séjour en Normandie, le prix de cette prestation étant de 392 € TTC. (n°18-129 du 5 mars 2018)

- **CONVENTION avec l'Eurl DUCASS** pour l'animation d'une rencontre-débat intitulée « concilier autorité et bienveillance » le 24 mars 2018, le coût de cette prestation d'une durée de deux heures étant de 360 € TTC. (n°18-130 du 6 mars 2018)
- **ACHAT** d'un tableau de conférence pour la bibliothèque auprès de **l'UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs-sur-Marne (77444) au prix de 182,39 € TTC. (n°18-131 du 6 mars 2018)
- **CONTRAT avec le Syndicat mixte Infocom'94** domicilié 92 boulevard de la Marne à La Varenne (94214) pour l'organisation d'actions de formation destinées au personnel communal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 2 000 € TTC. (n°18-133 du mars 2018)
- **ACHAT** de 50 mètres de bandes signalétiques aimantées pour la bibliothèque auprès de la **société AAIS** sise 9 avenue des buisnières à Sassenage (38360), au prix de 299,40 € TTC. (n°18-134 du 8 mars 2018)
- **CONVENTION avec M. Marc Pinardel**, organiste, pour 4 concerts les 15 et 16 septembre 2018 dans le cadre des Journées du Patrimoine consacrées à la musique de jazz, afin de permettre au public de découvrir l'orgue de cinéma du Pavillon Baltard, le prix de cette prestation étant fixé à 1 200 €. (n°18-136 du 8 mars 2018)
- **CONTRAT avec le Comité Départemental Olympique et Sportif** pour le prêt à titre onéreux de son exposition consacrée à l'olympisme, du 8 au 17 juin 2018, la mise à disposition étant consentie moyennant le paiement d'une somme de 151,20 € TTC. (n°18-137 du 8 mars 2018)
- **CONTRAT avec la société THEBAULT** sise 44 avenue du Maréchal Dode à Eaubonne (95600) pour la fourniture de repas destinés au personnel communal assurant la sécurité et le nettoyage du Carnaval de Printemps, le prix de cette prestation étant fixé à 112,40 € TTC. (n°18-138 du 8 mars 2018)
- **MARCHÉ** de vérifications périodiques réglementaires, contrôle technique et diagnostics immobiliers dans le patrimoine bâti des membres du groupement de commande composé de la Commune, du CCAS et de la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataire	Montant max. annuel de commandes
Lot 1 : vérifications périodiques réglementaires dans le patrimoine bâti	<b>DEKRA INDUSTRIAL SAS</b> 34/36 rue Alphonse Pluchet à Bagneux (92227)	38 000 € HT
Lot 2 : contrôle technique et diagnostics immobiliers	<b>DEKRA INDUSTRIAL SAS</b> 34/36 rue Alphonse Pluchet à Bagneux (92227)	30 000 € HT

(n°18-140 du 12 mars 2018)

- **MARCHÉ avec la société CHUBB France** sise avenue de l'Entreprise à Cergy-Pontoise (95865) pour des prestations de vérification, maintenance et fourniture de matériel de lutte contre l'incendie pour le groupement de commande composé de la Commune, du CCAS et de la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT. (n°18-141 du 12 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société ABN** sise 107 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de livres non scolaires destinés aux écoles, clubs de loisirs et structures petite enfance, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT. (n°18-143 du 13 mars 2018)

- **CONVENTION avec l'auto-entreprise Anne-Marie Blessig** sise 36 rue de Coulmiers à Nogent pour l'animation du stage « réussir son 3<sup>ème</sup> trimestre et se préparer au brevet » destiné à 10 jeunes inscrits au contrat local d'accompagnement à la scolarité, le prix de cette prestation étant de 900 € TTC. (n°18-144 du 13 mars 2018)

## INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION de l'indemnité** de 7 734,71 € proposée par la SMACL en réparation du préjudice subi par la Commune le 27 mai 2017, du fait du vol du véhicule Renault Master acquis en mai 2008 et affecté à la régie Fêtes et Cérémonies. (n°18-77 du 2 février 2018)

## LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- **LOCATION** de la Grande salle de la Scène Watteau pour l'organisation de l'opération « *Prévention Sport Tabac* » suivie d'une représentation théâtrale, le 15 mai 2018, le tarif étant de 692,30 € TTC. (n°18-61 du 29 janvier 2018)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase du Centre au profit de l'association ARENA SPORT CLUB pour l'organisation d'un stage les 19,20 et 22 février 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 110 €. (n°18-76 du 2 février 2018)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain au stade sous la Lune et du gymnase du Centre au profit de l'association FOOTBALL CLUB DE NOGENT, du 26 février au 2 mars, moyennant le paiement d'une redevance de 140 €. (n°18-89 du 12 février 2018)
- **PROLONGATION** de 4 mois de la convention passée le 17 mars 2009 pour un logement d'urgence de 46 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le montant du loyer révisé s'élevant à 164 € et le montant de la provision pour charges à 50 €. (n°18-119 du 28 février 2018)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau pour la représentation du spectacle « *l'or bleu voit rouge* » le 3 avril 2018, au prix de 692,30 € TTC. (n°18-122 du 1<sup>er</sup> mars 2018)
- **LOCATION** de la galerie de la Scène Watteau le 12 mars 2018 pour l'organisation d'une cérémonie de remise des diplômes des médaillés nogentais, au prix de 122,41 € TTC. (n°18-135 du 8 mars 2018)
- **RÉSILIATION** à la demande du preneur de la convention conclue le 17 juillet 2014 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 244,53 €. (n°18-139 du 8 mars 2018)
- **MISE À DISPOSITION** du Stade sous la Lune, des gymnases Watteau et Gallieni les 27,28 et 29 avril 2018 au profit de la Fédération des Élèves du Réseau Polytech, aux fins d'organisation d'une « rencontre sportive des écoles polytech de Paris », moyennant le paiement d'une redevance de 1 000 €. (n°18-142 du 13 mars 2018)

## MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DECHARGE** de mobilier (5 chaises acquises en 2002 et un siège de bureau acheté en 1998) affecté à la Maison des Associations à l'Eco Point. (n°18-68 du 31 janvier 2018)

- **MISE EN DÉCHARGE** à l'Eco Point de 6 stands pliants en aluminium acquis entre 2000 et 2004 affectés à la Régie logistique du CTM. (n°18-96 du 13 février 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** pour recyclage du sèche-linge de marque Primus acquis en 2014, affecté au Relais d'Assistantes Maternelles, auprès de la société Dépann'Ménager Lenoir sise 23 rue Félix Faure à Champigny-sur-Marne (94500). (n°18-110 du 16 février 2018)
- **MODIFICATION** de la décision n°17-452 du 24 novembre 2017 afin d'acter la mise en décharge de la seule table à dessin de marque Alpia affectée au bureau d'études des services techniques. (n°18-114 du 26 février 2018)

## RÉGIES

- **AVENANT à la régie de recettes** constituée en 2016 auprès du cimetière afin de limiter ladite régie aux encaissements des taxes funéraires, frais de concession et droits d'inhumation. (n°18-105 du 14 février 2018)

## SUBVENTIONS

- **DEMANDE de subvention auprès de la Région** dans le cadre de la mise en œuvre de son dispositif d'aide d'urgence pour l'acquisition de matériels / équipements de gestion de crise, les investissements nécessaires en cas de nouvel épisode de crue étant estimé à 175 000 €. (n°18-132 du 7 mars 2018)

\*\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10**



**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Président du territoire ParisEstMarne&Bois**